

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 23 avril 2011**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 23 avril 2011 à 10 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, ABIAN Vincent, PINET Franck  
Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

### **Vote des taux d'imposition** :

Le conseil municipal décide une augmentation de 1.5 % des taux d'imposition, par conséquent les nouveaux taux sont les suivants : Taxe d'habitation = 8.06 (7.94 en 2010), foncier bâti = 13.04 (12.85 en 2010), foncier non bâti = 62.97 (62.04 en 2010).

### **Vote du budget primitif 2011** :

Le budget s'équilibre à 777 904.13 € en section de fonctionnement et 138 448.49 € en section d'investissement. Ces sommes incluent les reports des exercices antérieurs, les écritures internes et les dépenses et recettes de l'exercice.

#### **En fonctionnement** :

*Les dépenses principales concernent* :

- Les frais de personnel : 303 650.00 €
- Les travaux de voirie : 160 000.00 € (comprenant environ 80 000.00 € de travaux réalisés en 2010 et payés en 2011 et environ 80 000.00 € pour les travaux de 2011)
- Les charges à caractère général : 166 550.00 €
- Les autres charges de gestion courante : 74 000.00 €

*Les principales recettes sont* :

- L'ensemble des dotations de l'Etat : 245 386.00 € (y compris les compensations liées aux exonérations de taxes d'habitations et de taxes foncières)
- Le produit des impôts directs (taxe d'habitation et taxes foncières) : 157 063.00 €
- La taxe sur les pylônes : 84 216.00 €
- Les produits des services et du domaine communal : 41 800.00 €

#### **En investissement** :

*Les principales dépenses inscrites sont* :

- Achat lame de déneigement : 6 219.20 €
- Eclairage public : 12 812.87 €
- Construction d'un abri à matériel : 30 000.00 €
- Achat d'un broyeur d'accotement : 7 000.00 €
- Achat d'une chambre froide pour la salle polyvalente :
- Réalisation d'une étude énergétique sur les bâtiments communaux : 5 000.00 €

*Les principales recettes inscrites sont* :

- FCTVA : 32 194.82 €
- L'autofinancement : dotation aux amortissements (11 396.52 €), virement de la section de fonctionnement (35 934.11 €), l'excédent reporté (3 103.95 €)

### **Evolution de l'intercommunalité** :

La loi portant réforme des collectivités territoriales (loi du 16.12.2010) prévoit qu'un schéma départemental de coopération intercommunale doit être élaboré avant le 31 décembre 2011. Les établissements publics de coopération intercommunaux devront regrouper au moins 5000 habitants. La couverture des départements doit être intégrale.

En Creuse, Monsieur Le Préfet a réuni la commission départementale de coopération intercommunale le 15 avril pour que soit élaboré le schéma départemental dans la première quinzaine de mai. Il envisage

entre 8 et 10 communautés de communes sur le département (18 actuellement). Des regroupements seront donc nécessaires.

Le conseil municipal regrette la précipitation avec laquelle la décision doit être prise et le manque d'informations concernant l'avenir des compétences exercées, l'avenir des personnels.

Concernant un éventuel regroupement avec des EPCI voisins il est partagé entre :

- Un éventuel rattachement au pays sostranien (la Souterraine est un pôle en développement, un bassin de vie) auquel nous sommes rattachés pour différents services ... avec un travail commun engagé au sein du Pays Ouest Creuse.
- Un éventuel rattachement aux EPCI du canton de Bonnat (les vallées des deux Creuse constituent un pôle touristique intéressant : tuilerie de Pouligny et Moulin de Piot à Cheniers, sites des 3 lacs, vallée des peintres)

### **Classement du camping :**

L'étude précise de la situation du camping laisse ressortir que la commune pourrait demander le classement en première catégorie en réalisant quelques aménagements. Le montage du dossier devant passer par un bureau d'études qui engendre des frais supplémentaires, le conseil municipal décide de ne pas demander le classement et de rester en aire naturelle de camping.

### **Questions diverses :**

- FDAEC 2011 : la subvention s'élève à 5 351.92 € pour l'année 2011. Le conseil municipal décide de l'affecter à des travaux de voirie et confie au SIERS le montage du dossier.
- Devis lavage des vitres de la cantine et de l'école : l'entreprise Bing Bang services est retenue pour un montant de 235.68 € TTC (autres propositions : Priant 837.20 €, Y FASCIAUX 293.02 €)

La séance est levée à 11 h 30

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST